

Grille de rémunération

Priorité aux intérêts des salariés

Lors de la CPPNI¹, le calendrier et la méthode de négociation portant sur l'évolution de la grille de rémunération étaient à l'ordre du jour.

FO Énergie place les intérêts des personnels des IEG au cœur de ses priorités. Est-ce que cela consiste à précipiter la réouverture de négociation de la grille de rémunération ? Nous ne le pensons pas !

À ce stade aucune nouvelle proposition n'a été faite par les employeurs. La situation est identique à celle qui a conduit **au printemps 2024** toutes les fédérations syndicales à refuser le projet d'accord proposé par les employeurs.

La commedia dell'arte de certains depuis quelque temps et notamment à l'approche des élections CMCAS ne nous semble pas idéale pour traiter de ce sujet mais à chacun de prendre ses responsabilités...



FO Énergie : des propositions concrètes

C'est pourquoi les négociateurs FO Énergie ont choisi la voie du sérieux et de l'efficacité.

- **Pas de redite inutile** : les revendications FO sont connues et claires.
- **Une ouverture constructive** : FO propose un accord dès 2025 sur deux mesures clés — la réévaluation de la prime d'astreinte et l'instauration de deux échelons supplémentaires.
- **Un cadencement réaliste** : FO propose une reprise des négociations dès novembre, avec un calendrier progressif jusqu'au 1^{er} trimestre 2026, pour une intégration rapide dans les SIRH.
- **Une vision globale** : FO demande des éléments chiffrés sur chaque thème pour évaluer l'envergure réelle du mandat de négociation.
- **Un engagement fort** : FO revendique un effet rétroactif sur les mesures les plus favorables aux salariés.

FO Énergie appelle à sortir des postures et à revenir à l'essentiel : défendre les intérêts des salariés des IEG avec rigueur, transparence et efficacité.

¹ Commission Permanente Paritaire de la Négociation et d'Interprétation, unique lieu de la négociation collective dans la Branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières